

DOSSIER DE PRESSE

Mis à jour le 29 novembre 2023

Présentation de l'AMSF	3
Le pôle Supervision	4
Le pôle Cellule de Renseignement Financier	5
Applications et supports informatiques	6
Les guides pratiques	8
Chiffres clés	10

Qu'est-ce que l'AMSF ?

L'Autorité Monégasque de Sécurité Financière (AMSF) est chargée de lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et la corruption.

Elle a été créée par la loi n° 1.549 du 6 juillet 2023, qui a modifié la loi n° 1.362 du 9 août 2009 « loi LCB/FT-P-C » : lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et la corruption (LCB/FT-P-C).

Il s'agit d'une Autorité Administrative Indépendante (AAI) dotée d'une autonomie fonctionnelle et budgétaire.

Quelles sont ses missions ?

L'AMSF exerce 3 missions principales :

1. La fonction de renseignement financier ;
2. La fonction de supervision (à l'exception des avocats) ;
3. La fonction de sanction.

Au titre de ces missions, elle est amenée :

- À représenter la Principauté à l'international (membre du Groupe Egmont, délégation auprès du Comité MONEYVAL) ;
- À être consultée par le Ministre d'Etat, le Directeur des Services Judiciaires ou le Président du Conseil National lors de l'élaboration de mesures législatives ou réglementaires et lors d'études de propositions ou de projets de loi ;
- À proposer l'instauration de mesures particulières au domaine de la LCB/FT-P-C ;
- À établir des lignes directrices et des guides pratiques destinés aux assujettis et à assurer un retour d'information ;
- À animer des formations aux assujettis (Webinar du mardi et Formations sur les déclarations de soupçons au Fairmont). Dans ce cadre, l'AMSF ambitionne de créer, à moyen terme, un Pôle Formation.

Pôle Supervision

ORGANISATION ET COMPOSITION

Le pôle Supervision est composé aujourd'hui de 2 agents administratifs, 8 agents de contrôles, et 1 chef de pôle, il a vocation à être sectorisé pour une plus grande efficacité opérationnelle.

Le renforcement conséquent des effectifs du pôle de la Supervision de l'AMSF a été identifié comme un axe d'amélioration prioritaire par le Comité MONEYVAL. Ainsi, sa structure est en construction.

MISSIONS

Ce pôle conduit deux types de missions : des contrôles sur pièces et des contrôles sur place. Le périmètre de son action comprend tous les secteurs assujettis, à l'exception des avocats.

Les contrôles sur pièces

Ils ont pour objectif d'assurer le respect de certaines obligations réglementaires (établissement de procédures, rapport annuel).

Les pièces sont les documents que chaque professionnel assujetti à la Loi n° 1.362 modifiée est tenu d'adresser à l'AMSF. Trois catégories de documents sont concernés :

- Les procédures internes ;
- Les questionnaires annuels ;
- Les rapports annuels d'activité.

Les contrôles sur place

Ils permettent de vérifier l'effectivité du dispositif de prévention des assujettis. Ils donnent lieu à des investigations plus approfondies que le contrôle sur pièces, les contrôleurs étant autorisés à se faire communiquer tous documents utiles à cet effet conformément aux dispositions de l'article 54 de la Loi n°1.362 modifiée.

RÔLES

Le pôle Supervision a pour objectif d'assurer le suivi des établissements et de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des obligations et diligences imposées aux professionnels par le législateur.

Le pôle conduit ses missions selon une approche par les risques. Cela signifie qu'il oriente ses missions en fonction :

- Des risques sectoriels qui découlent de l'Evaluation Nationale des Risques ;
- Des risques individuels des entités au sein de chaque secteur ceux-ci sont établis grâce au logiciel STRIX.

Pôle Cellule de Renseignement Financier

ORGANISATION ET COMPOSITION

La Cellule de Renseignement Financier (CRF) est structurée en 3 divisions principales :

- Division de l'analyse opérationnelle ;
- Division de l'analyse stratégique ;
- Division cyber.

Elle est composée aujourd'hui de 10 enquêteurs, 1 responsable d'analyse stratégique et 1 chef de pôle.

MISSIONS

Ce pôle réalise, grâce à ces déclarations, des analyses opérationnelles et stratégiques.

L'analyse opérationnelle

L'analyse opérationnelle consiste à exploiter les informations disponibles et susceptibles d'être obtenues afin :

- D'identifier des cibles spécifiques à savoir notamment des personnes, des biens ou des réseaux ou associations criminels ;
- De suivre la trace d'activités ou d'opérations particulières ;
- D'établir les liens entre ces cibles et un possible produit des infractions et le blanchiment de capitaux, les infractions sous-jacentes, ainsi que le financement du terrorisme.

Elle se résume en 3 principales étapes :

1. Réceptionner les déclarations de soupçon ;
2. Traiter et analyser toutes les informations reçues par la CRF ;
3. Transmettre aux autorités judiciaires des rapports au Parquet Général de Monaco en lien avec la LCB/FT-P-C.

L'analyse stratégique

L'analyse stratégique consiste à produire un ensemble de connaissances (« renseignement stratégique ») qui servira à guider le travail futur de la CRF. Sa principale caractéristique est qu'elle n'est pas liée à des affaires déterminées, mais bien aux questions et aux tendances nouvelles. Elle peut consister à déterminer l'évolution des formes de criminalité d'un groupe particulier ou à fournir des indications générales sur les nouvelles formes de criminalité qui apparaissent au niveau national afin d'appuyer la mise au point d'un plan stratégique pour la CRF.

RÔLES

Le pôle CRF est un service de l'AMSF qui exploite les données fournies par le secteur privée.

En effet, la CRF reçoit et analyse les déclarations de transactions suspectes reçues des organismes et des personnes assujetties.

Applications et supports informatiques

Pour répondre aux directives de MONEYVAL et proposer aux différents pôles de l'AMSF des solutions adaptées, des nouvelles solutions informatiques ont été mises en œuvre :



Strix : Solution pour la supervision

- STRIX est un logiciel de collecte de données qui permet de définir une cartographie des risques par secteur et par établissement ;
- STRIX émet des questionnaires qui parviennent directement par email aux établissements, puis ceux-ci les remplissent en ligne. L'outil consolide les données et les traduit en niveau de risques ;
- Ainsi, l'AMSF s'est doté d'un outil informatique permettant d'exploiter efficacement les informations collectées dans le cadre de l'approche basée sur les risques, en ligne avec les recommandations émises par le Comité MONEYVAL.

DATES / CHIFFRES CLÉS

01/2023
Lancement
des premiers
questionnaires STRIX

10/2023
78% des entités
ont répondu au
questionnaire

FICOBAM : Solution pour la CRF

- Le Fichier des Comptes Bancaire de Monaco (FICOBAM) donne accès à la CRF aux informations sur les comptes bancaires des personnes suspectées ;
- Il permet de suivre la création/suppression/modification des comptes ;
- Il est capable de prendre en charge le suivi des comptes en cas de fusion/séparation de plusieurs établissements financiers.

DATES / CHIFFRES CLÉS

11/2021
Lancement de la
première version

11/2023
Lancement de la
deuxième version,
accessible à
l'ensemble des
autorités
compétentes



goAML : Solution pour la CRF

- L'application goAML (Anti-Money-Laundering System), éditée par l'UNODC, est la nouvelle interface sécurisée entre l'AMSF et les entités déclarantes ;
- Elle a été choisie pour transformer le processus papier des déclarations de soupçon vers un dispositif entièrement dématérialisé ;
- Elle permet d'intégrer automatiquement les transactions financières suspectes dans le système de traitement des données de la CRF ;
- Elle renforce la communication entre l'AMSF et tous les assujettis et améliore la qualité de la collecte, le recoupement, le tri, le traitement et l'analyse de ces données comme il a été demandé dans le rapport MONEYVAL.

DATES / CHIFFRES CLÉS

21-24/11/2023
Webinaire n°1 :
l'inscription dans
goAML

27/11/2023
Début des
inscriptions goAML

01/01/2024
Fin des déclarations
papiers

01/2024
Formation goAML
pour le secteur
financier

Les guides pratiques

INTRODUCTION

L'AMSF lance une collection de Guides Pratiques spécifiques (sectoriels et thématiques). L'objectif est d'apporter un accompagnement opérationnel et concret à l'ensemble des assujettis à la loi n°1.362 modifiée. Il permet la mise en œuvre de leur dispositif LCB/FT-P-C.

Cette démarche de sensibilisation des assujettis quant aux risques de blanchiment de capitaux et du financement de terrorisme (BC/FT) et aux obligations LCB/FT-P-C s'inscrit également dans l'implémentation des recommandations formulées par le Comité MONEYVAL, destinées à renforcer le niveau de conformité de Monaco en la matière, tant sur le plan technique¹ qu'en matière d'efficacité².

OBJECTIFS DES GUIDES

Ces guides ont pour principaux objectifs de :

- Favoriser la compréhension des assujettis dans leurs obligations concernant le dispositif LCB/FT-P-C ;
- Permettre à tous d'appliquer des mesures appropriées en abordant les dispositions et pratiques propres à cette profession.

CONSTRUCTION DES GUIDES

Les guides ont été élaborés pour être le plus pratique possible et répondre aux questions opérationnelles des professionnels. Ils intègrent des cas d'usage pour illustrer leurs obligations.

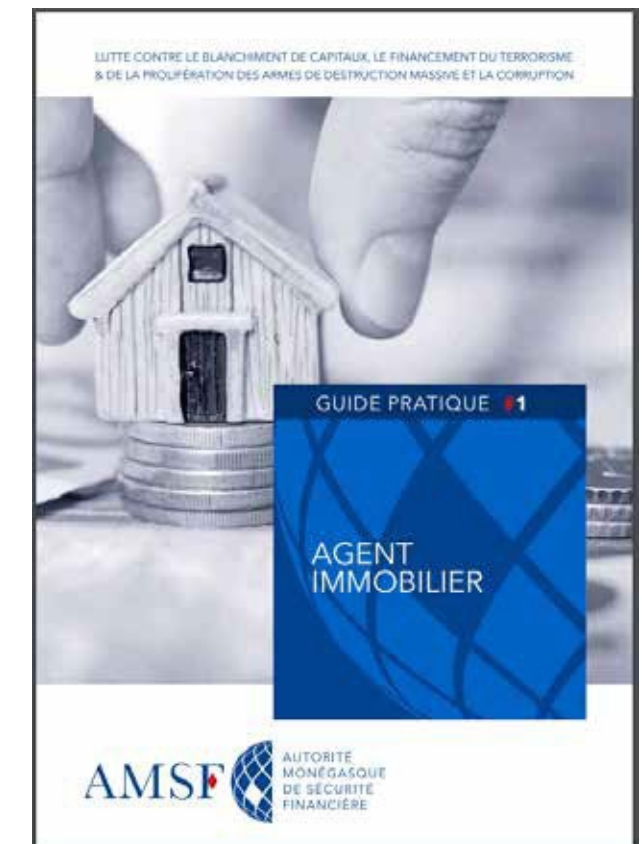
Chaque guide a demandé à l'AMSF plusieurs semaines de travail pour vulgariser la complexité des sujets.

PARUTION DES GUIDES

Le premier guide publié par l'AMSF sera présenté aux agents immobiliers à l'Auditorium du Lycée Rainier III, le 11/12/23 à 11h.

D'autres guides suivront dont les **thèmes** seront :

- L'analyse globale des risques ;
- Banque privée et gestion de fortune ;
- Personne Exposée Politiquement ;
- Déclaration de soupçon ;
- Bénéficiaire effectif ;
- Yachting ;
- Paiement en espèces ;
- Actifs virtuels et prestataires de services ;
- Agent sportif ;
- Antiquaire, galerie d'art et ventes aux enchères ;
- Professionnel du droit et du chiffre ;
- Centre d'affaires.



1 Recommandation 34 sur les lignes directrices et le retour d'informations

2 Résultats Immédiats 3 (mesures de contrôle), 4 (mesures préventives) et 6 (renseignements financiers)

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS 2022

1.539
assujettis en
Principauté

919
déclarations de
soupçon (DOS)

1235
pièces reçues :

256 procédures
internes

433 rapports
d'activité

249 rapports
d'évaluation établis
par un
expert-comptable

297 questionnaires

CHIFFRE CLÉS FIN 2023

33
personnes à l'AMSF

CHIFFRES CLÉS 2024

Début 2024
28 créations de
postes

Fin 2024
objectif de 10 postes
supplémentaires

Sources issues du Rapport annuel 2022 du SICCFIN.



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS RAPPORTS D'ACTIVITÉ



Tél. (+377) 98 98 42 22
contact@amsf.mc

**13 rue Émile de Loth
98000 MONACO**